



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU  
MAIRE AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°2023DEC005

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 26 avril 2023

**Objet : Demande de subvention au Conseil régional Occitanie dans le cadre du festival des Arts du Cirque**

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu la délibération n°078 du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire afin de demander à l'État, aux collectivités territoriales ou autre financeur, l'attribution de subventions dans la limite de 300 000 € par demande ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est sollicité auprès du Conseil régional Occitanie une subvention de 4 000€ pour l'édition 2023 du Festival des Arts du Cirque.

**Article 2**

La présente décision sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 20 avril 2023  
Pour extrait conforme

Le Maire



Albert SANCHEZ